



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

## Comment se déroule la scolarité d'une jeune femme enceinte ?

Vérfié le 07 juin 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous êtes enceinte, vous pouvez poursuivre votre scolarité dans votre établissement ou à domicile. Votre grossesse ne peut pas justifier votre exclusion d'un établissement scolaire public. Des aménagements (temps de repos à l'infirmier, autorisations d'absence pour les consultations médicales) peuvent vous être accordés. Certains personnels de votre établissement scolaire vous accompagnent dans vos démarches.

### Assistance du personnel de l'établissement scolaire

Si vous êtes enceinte, adressez-vous aux personnels sociaux et de santé de votre établissement scolaire (infirmier(e), médecin, assistant(e) de service social de l'Éducation nationale). Leur rôle est de vous écouter, vous informer sur vos droits et vous accompagner dans vos démarches. Ils doivent respecter le secret professionnel.

### Aménagements au sein de l'établissement scolaire

Vous pouvez demander des aménagements à l'intérieur de votre établissement scolaire. Vous pouvez par exemple bénéficier de temps de repos à l'infirmier, d'autorisations d'absence pour les consultations médicales, obtenir le double des livres scolaires.

### Suivre votre scolarité à domicile

Vous pouvez demander au DASEN () d'être dispensée de fréquenter votre établissement scolaire pour raisons médicales.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Direction des services départementaux de l'Éducation nationale](http://www.education.gouv.fr/cid3/les-regions-academiques-academiques-et-services-departementaux-de-l-education-nationale.html#La_carte_des_regions_academiques_et_les_coordonnees_des_rectorats_vice-rectorats_et_services_departementaux_de_l_Education_nationale) ([http://www.education.gouv.fr/cid3/les-regions-academiques-academiques-et-services-departementaux-de-l-education-nationale.html#La\\_carte\\_des\\_regions\\_academiques\\_et\\_les\\_coordonnees\\_des\\_rectorats\\_vice-rectorats\\_et\\_services\\_departementaux\\_de\\_l\\_Education\\_nationale](http://www.education.gouv.fr/cid3/les-regions-academiques-academiques-et-services-departementaux-de-l-education-nationale.html#La_carte_des_regions_academiques_et_les_coordonnees_des_rectorats_vice-rectorats_et_services_departementaux_de_l_Education_nationale))

Si le DASEN vous y autorise, vous pourrez alors suivre gratuitement votre scolarité par correspondance, à l'aide des cours du Cned ().

- Centre national d'enseignement à distance (Cned)  
Informations sur les formations et les dossiers d'inscription pour les offres de formation à distance

#### Par téléphone

**+33 (0)5 49 49 94 94** (serveur vocal en dehors des heures d'ouverture)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h (de juin à octobre : fermeture à 18h30)

#### Par messagerie

Accès au [formulaire de contact](http://www.cned.fr/contact/informations/) (<http://www.cned.fr/contact/informations/>)

#### Par courrier

Cned

BP 60200

86980 Futuroscope Chasseneuil Cedex

#### Par télécopie

05 49 49 96 96

Vous pouvez également bénéficier du [service d'assistance pédagogique à domicile \(SAPAD\)](http://www.ih2ef.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=83&cHash=22a8990068)

(<http://www.ih2ef.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=83&cHash=22a8990068>). Cette aide vous permet notamment de suivre des cours à domicile gratuitement.

En période d'examen

Vous pouvez bénéficier d'aménagements pendant votre session d'examen. Par exemple, vous pouvez être autorisée à vous rendre aux toilettes pendant les épreuves, dès la première heure.

Si l'accouchement est prévu pendant la période d'examen, vous pourrez passer vos épreuves durant la session de rattrapage lorsqu'elle existe (par exemple, le bac). Sinon, vous devrez passer votre examen lors de la prochaine session.

#### Pour en savoir plus

- [Service d'assistance pédagogique à domicile \(SAPAD\) ↗](http://www.ih2ef.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=83&cHash=22a8990068) (<http://www.ih2ef.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=83&cHash=22a8990068>)  
*Ministère chargé de l'éducation*

#### COMMENT FAIRE SI...

- [J'attends un enfant](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16225) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16225>)

[Tous les comment faire si...](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)

#### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

#### Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

#### Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0